COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2011

Année 2011, Numéro 6

Conseil municipal

Présents :

- BESSON Dominique
- CARANJOT Jean-Luc
- COURGNAUD Jackie
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- PREVOT Thierry
- RANNOU Francis
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- THOMAS Maryvonne
- VISPI Raphaël

Absent excusé :

- LUBIATO Luigino

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Analyses de l'eau

Révision des listes électorales

Conseils de la Gendarmerie

Inauguration de la microcrèche

Transports vers Reims

SYCODEC et le tri

Déjections canines

Numéros de voirie

Téléphonie mobile

Cross collège

Taxe d'aménagement - Le Maire expose à l'Assemblée que la fiscalité de l'urbanisme vient de connaître une profonde réforme impactant directement les finances communales et intercommunales. L'objectif est de remplacer progressivement la plupart des taxes et participations habituellement utilisées pour financer les équipements rendus nécessaires à la création de nouvelles habitations. Cette nouvelle loi apporte plus de souplesse et une meilleure adaptation aux cas particuliers par rapport aux anciennes taxes. Si cette réforme entre en vigueur à compter du 1er mars 2012, certaines décisions sont à prendre avant le 30 novembre 2011. La taxe d'aménagement (TA) créée par cette réforme remplace la TLE (taxe locale d'équipement) et la PVR (participation pour voirie et réseaux) ; elle s'adresse, comme les précédentes, à toute personne qui dépose une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable…). Par ailleurs, la base déterminée par la loi diffère des précédentes (exemple : surface plancher et non SHON, garage et parkings inclus sous forme de forfait).
Après en avoir délibéré, la réflexion du Conseil Municipal l'a conduit à constater que sur certains secteurs du territoire les travaux à réaliser sont plus importants que sur d'autres avant de pouvoir être urbanisés et décide d'instaurer, à compter du 1er mars 2012 :

- une taxe d'aménagement de base au taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal en remplacement de la TLE ;

- une taxe d'aménagement majorée de 10, 15 ou 20 % selon l'ampleur des voiries et réseaux à créer, en remplacement de la PVR (plan des secteurs visible en mairie).

Chemin rural - Suite à la désaffectation du chemin rural « des Jardins » une enquête publique sera ouverte du 3 janvier au 2 février 2012. Le Maire est chargé de prendre l'arrêté correspondant.

Espace commercial « Les Platanes » - Il est proposé à l'Assemblée de prendre connaissance du projet de cahier des charges de l'espace commercial. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Subventions attribuées aux associations locales :

. ADEPER	100,00 €
. ADMR	2 500,00 €
. Amicale des Anciens	675,00 €
. Bleuets de France	80,00 €
. Coop. école élémentaire	2 000,00 €
. La Boule Ferrée	1 000,00 €
. Noname	675,00 €
. Pêche et pisciculture	400,00 €
. Volley Ball	100,00 €
. SLP Football	2 500,00 €
. SLP Musique	3 500,00 €
. SLP Danse jazz	500,00 €
. SLP Tennis de table	750,00 €
. SLP Tennis	2 500,00 €
. SLP Judo	1 500,00 €
. SLP Twirling bâton	300,00 €
. SLP Galipettes	600,00 €
. Les p'tites canailles	625,00 €

Radar pédagogique - Le Maire informe l'Assemblée de l'installation rue de Reims, à l'entrée de la commune, d'un radar pédagogique d'un montant de 3 415,00 € HT, suite à la décision prise le 27 avril 2011. Le Conseil Municipal demande l'attribution d'une subvention au Conseil Général de la Marne.

Les analyses de l'eau en date du 9 novembre et du 16 novembre 2011 concluent que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire et est indispensable pour pouvoir voter. Toutes les personnes majeures (Français et ressortissants européens) jouissant de leurs droits civils et politiques et **qui ne sont pas déjà inscrites** sur une liste électorale ou **qui ont changé de commune** de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes gens qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2012 doivent prendre contact avec la Mairie en fin d'année s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

TOUTE PERSONNE CONCERNEE DEVRA SE PRESENTER EN MAIRIE AVANT LE
30 DECEMBRE 2011 A 17 H 30
MUNIE D'UNE PIECE D'IDENTITE OU DU LIVRET DE FAMILLE.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lutte contre des cambriolages, les conseils de la gendarmerie

Gendarmerie nationale

Traditionnellement, la période de fin d'année s'accompagne d'une recrudescence des cambriolages dans les maisons d'habitation. Le passage à l'heure d'hiver facilite l'action des malfaiteurs qui se fondent dans l'obscurité.

Ces quelques conseils permettront au mieux d'éviter les cambriolages, à défaut d'en interpeller les auteurs plus facilement.

1 - Les conseils de prévention en cas d'absence de votre domicile
- informez vos voisins de votre absence et confiez leur une clé le cas échéant,
- ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence,
- installez un panneau sur votre portail "maison équipée d'une alarme",
- ne laissez pas de clé cachée dans le jardin,
- allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,
- faites relever votre courrier,
- vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures etc.),
- fermez à clé votre portail et votre garage,
- protégez vos fenêtres de barreaux, grilles, volets,
- ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile,
- si vous avez des objets de valeur, photographiez les et mettez les dans un endroit sûr (attention, la pile de linge est la cachette la plus connue),

un système d'alarme, même s'il est parfois onéreux, est un gage d'efficacité contre les cambrioleurs.

Les opérations "tranquillité vacances" ont été étendues sur l'année toute entière. Signalez votre départ à la brigade la plus proche, des patrouilles passeront plus souvent à proximité de votre domicile pendant votre absence.

2 - La conduite à tenir lorsque l'on a été victime d'un cambriolage
- ne touchez à rien, ne modifiez pas l'état des lieux (la police technique et scientifique de proximité ne sera efficace que si la scène n'a pas été polluée),
- **alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 surtout si vous venez de mettre en fuite les auteurs** (une patrouille de gendarmerie est peut-être dans la commune).

3 - Les réflexes
en cas de comportement suspect d'un ou plusieurs individus (repérage, franchissement de l'enceinte d'une propriété etc.), communiquez immédiatement aux gendarmes en composant le 17 :
- le nombre et le signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers, tatouages, lunettes, accents etc.),
- le type de véhicule utilisé (marque, couleur, autocollant etc.),
- les propos tenus,
- la direction de fuite.

Tous ces conseils, inspirés du bon sens, ont démontré leur efficacité ces dernières semaines. Une application par le plus grand nombre permettra de faire échec aux cambrioleurs.

Christophe HUSSON, Chef d'Escadron

La microcrèche « L'île ô câlins » inaugurée

La microcrèche a été inaugurée le samedi 29 octobre dernier. Elle est entrée en fonction le 5 septembre comme prévu. Le Président de l'association GAVROCHE, Didier PIGNOLET, aidé par les membres de son bureau, a réuni les personnes ayant aidé à la réalisation de ce projet (les employés de la commune, les bénévoles, le Conseil Municipal) et les maires des communes environnantes. M. René Paul SAVARY, Président du Conseil Général et M. Alphonse SCHWEIN, Conseiller Général du Canton, avaient répondu présents, le Crédit Agricole de Bétheniville avec la Fondation du Crédit Agricole du Nord Est en ont profité pour offrir une subvention de 2 000 € qui sera utilisée pour le bien-être des enfants gardés par un personnel qualifié et en toute sécurité dans un environnement aux normes.

TRANSPORTS VERS REIMS

Pour les particuliers : un car assure la liaison vers Reims place Saint Symphorien, le mercredi (sauf vacances d'été).

Horaires : départ de Pontfaverger = 13 h 50 (arrivée à Reims à 14h30)
retour de Reims = 18 h 40 (arrivée à Pontfaverger-M. 19h17)

LE RAPPORT ANNUEL 2010

Chaque mois, des caractérisations sur les tonnages d'emballages collectés sont effectuées au centre de transfert en présence d'une personne représentant le SYCODEC. Un échantillon du contenu des bacs jaunes est analysé, sur un secteur de collecte choisi, afin d'en déterminer la composition et repérer les erreurs de tri. Ces erreurs de tri, dues principalement à la présence d'emballages plastiques (pots, barquettes, boîtes, films et sacs) sont exprimées en pourcentage par rapport au tonnage de l'échantillon analysé, ce qui correspond au «taux de refus».

Taux de refus 2010 : 8 %

Extrait du tableau « Secteurs analysés Taux de refus »

Saint Léonard, Taissy	15%
Epoye, Heutrégiville, Pontfaverger, Saint Masmes, Selles	**12%**
Isles-sur-Suippe, Pomacle, Warmeriville	11%
Bétheniville, Dontrien, Saint Hilaire le Petit, Saint Martin l'Heureux, Saint Souplet sur Py	10%
Caurel, Lavannes, Witry-les-Reims	7%
Billy le Grand, Les Petites Loges, Vaudemange, Verzy, Villers Marmery	6%
Beaumont sur Vesle, Prunay, Sillery	6%
Cauroy-les-Hermonville, Cormicy, Hermonville	5%
Ludes, Mailly Champagne, Verzenay, Ville en Selve	5%
Bazancourt	5%
Bermericourt, Brimont, Courcy, Loivre	4%
Auménancourt, Bourgogne	4%

Notre secteur est le 2ème parmi les taux les plus élevés.

Les deux erreurs de tri les plus courantes sont la présence, dans le bac jaune, de pots de yaourts et de barquettes polystyrènes.

Nous comptons sur votre vigilance pour que notre position dans le tableau des refus tende vers le taux 0 !

Restez vigilants

LES IRREDUCTIBLES qui continuent à polluer les espaces publics en ne ramassant pas les déjections de leur animal de compagnie créent un désordre certain.

Faudra-t-il aller jusqu'à organiser un concours photo de bénévoles afin de les identifier ?

CONSTRUCTIONS NOUVELLES

La commune tient à la disposition des propriétaires d'immeubles neufs des numéros de voirie, ceci afin d'harmoniser la signalétique sur l'ensemble des habitations du village.

Pensez à venir retirer le vôtre si vous êtes concerné...

PATIENCE ET LONGUEUR DE TEMPS…

L'opérateur de téléphonie mobile nous annonce la mise en service de l'antenne pour le

30 NOVEMBRE 2011 !

(nous ne manquerons pas de vous confirmer son fonctionnement au panneau d'affichage)

« Le collège de Pontfaverger court….. »

Vendredi 21 octobre 2011, le collège de Pontfaverger a organisé son traditionnel cross annuel sous l'oeil vigilant de Monsieur Charlet, Principal du collège.

Au pas de course, les 270 élèves de l'établissement et les élèves d'une école primaire du district (Pontfaverger) ont investi les abords du collège et les chemins alentour (les CM2, 6°, 5° ont parcouru 3,2 kms, les 4°, 3° 3,5 kms).

Après la course et un goûter bien apprécié, la proclamation des résultats a été l'occasion de récompenser les meilleurs coureurs et de gratifier les plus méritants. Grâce au concours du Crédit Agricole, les récompenses et les lots de la tombola ont été nombreux. Merci à M. PEPIN pour ces dons.

Merci à tous les personnels qui ont aidé à l'organisation…
A l'année prochaine…

Classement des élèves du collège :
Benjamines 6°/5°- 1. BOUR E. - 2. LACHAUD L.
3. BOUTREAU M. – 4. GUERIN C. – 5. TAIN A.
Benjamins 6°/5° - 1. GROSSTEPHAN T. - 2. LEGENDRE A.
3. SIMONETTI G. - 4. CHUCHLA R. - 5. STEIN L.
Minimes filles 4°/3° - 1. BOSSU J. - 2. BEAUFORT L.
3. BARTHELEMY A. - 4. GOETZ A. - 5. KORALEWSKI M.
Minimes garçons 4°/3° - 1. ANDRZJEWSKI G. - 2. COLLOT F. - 3. LAQUILLE A. - 4. MARLY A. - 5. SORET V.

Photos des gagnants du collège

Les professeurs du collège